

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 33 (1986)
Heft: 4

Artikel: Rien ou presque rien n'est possible sans réquisition
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'armée et la protection civile comptent sur quelque 100 000 véhicules à moteur privés en cas de mobilisation

Rien ou presque rien n'est possible sans réquisition

réd. Le brigadier Jean-Pierre Gremaud, directeur de l'Office fédéral des troupes de transport, a exposé, dans une conférence de presse, la nécessité et la pratique de la réquisition de véhicules civils pour la défense générale. Dès 1986 – trois ans après la protection civile – les réservations de véhicules pour l'armée et l'approvisionnement économique du pays seront également enregistrées sur ordinateur. Chacun en tirera profit, notamment les détenteurs. Ceux-ci seront encore mieux informés que par le passé au moyen de nouvelles brochures rédigées dans les quatre langues nationales.

Lorsqu'un citoyen suisse achète une automobile, il doit s'attendre à recevoir une lettre recommandée lui annonçant, avec les aimables salutations de la Section réquisition des véhicules à moteur:

«Aux fins de reconstituer le parc, votre véhicule a été choisi et réservé au moyen du document de mobilisation annexé...»

En cas de mobilisation de guerre partielle ou générale, l'armée, la protection civile et l'approvisionnement économique du pays (auparavant économie de guerre) couvrent leurs besoins en motocyclettes, automobiles et camions, véhicules tout terrain ou spéciaux dans une large mesure par la réquisition. En effet, les véhicules de l'armée appartenant à la Confédération ne constituent qu'un tiers environ du parc effectivement indispensable. Les véhicules manquants doivent dès lors être fournis, en temps de conflit, par la réquisition de quelque 50 000 véhicules civils. La protection civile et l'approvisionnement économique du pays sont exclusivement tributaires de véhicules à moteur de réquisition.

Plusieurs avantages

Le système de réquisition a permis à la Suisse d'adopter la solution financière la plus avantageuse pour motoriser la défense générale. Cette méthode permet d'économiser les deniers du contribuable. Une motorisation constituée exclusivement de véhicules appartenant à la Confédération serait beaucoup trop onéreuse, compte tenu de l'utilisation relativement faible du parc des véhicules par les écoles et les cours et des frais élevés d'entretien et de garage. La réservation de véhicules

privés donne encore d'autres avantages à la défense générale: les frais d'administration et de préparation sont minimes. Il n'y a pas lieu d'investir pour l'acquisition et le service d'une part importante des véhicules disponibles en cas de mobilisation. Les impératifs de l'économie pourvoient automatiquement au rajeunissement du parc de véhicules et l'armée n'est pas tributaire, en cas de mobilisation, de quelques parcs des automobiles vulnérables. Au surplus, les véhicules sont en grande partie disponibles immédiatement, c'est-à-dire aussi rapidement que ceux de la Confédération.

La nécessité de la réquisition, fixée à l'article 200 de l'organisation militaire, est incontestée. L'Office fédéral des

troupes de transport (OFTT) est chargé par le Conseil fédéral, en temps de paix déjà, de la planification, de la coordination et de la fourniture des moyens de transport pour les partenaires de la défense générale.

A la suite de l'introduction de l'informatique pour la réservation de véhicules nécessaires à l'armée et à l'approvisionnement économique du pays (ce pas a déjà été franchi il y a trois ans pour la protection civile), la Section réquisition des véhicules à moteur de l'OFTT a, dès 1986, comme l'a relevé le colonel Aeberhard, la possibilité de redistribuer l'ensemble des véhicules de réquisition et de donner suite à certains vœux exprimés par leurs détenteurs.

Les documents de réservation portent désormais le numéro des plaques de contrôle civiles, les indications relatives au véhicule sont exposées plus clairement. Un seul document suffit pour les réservations combinées (camion et remorque par exemple). Le contrôle périodique de réservation, qui se fait tous les trois ans, sera simplifié par l'emploi d'un seul document. Le détenteur aura dès lors moins de démarches à faire.

De conception moderne, rédigées dans les quatre langues nationales, trois



nouvelles brochures (armée, protection civile et approvisionnement économique du pays) informeront mieux, à partir de 1986, sur la convocation, la fourniture des véhicules réquisitionnés et sur les devoirs en temps de paix. Ces brochures seront distribuées prochainement avec les nouveaux documents de mobilisation établis par l'ordonnateur. Ainsi, le détenteur saura mieux quand, où et comment il doit fournir son véhicule et, notamment, à quelles indemnités journalières il a droit en cas de mobilisation.

Solution unique

La sécurité et la protection de notre pays sont assumées par les partenaires de la défense générale – l'armée, la protection civile et l'approvisionnement économique du pays. Pour tous les trois, la motorisation joue un rôle essentiel en cas de mobilisation. Alors que l'armée et la protection civile ne disposent aujourd'hui que des véhicules nécessaires à l'instruction, le parc des véhicules civils correspondant aux besoins de l'économie est très important. Il serait certainement impossible et peu judicieux de l'utiliser intégralement en cas de mobilisation. Il est dès lors indispensable de compléter les besoins en moyens de transport de l'armée et de la protection civile par le biais de la réquisition. La réquisition est une solution qui permet à l'armée et à la protection civile d'éviter l'achat d'un nombre important de véhicules, de les entretenir et de les parquer. Ces véhicules ne pourraient d'ailleurs même pas être utilisés tous en temps de paix. D'autre part, cette solution permet aux détenteurs civils de fournir à l'armée et à la protection civile, contre indemnité, des véhicules qui ne seraient plus nécessaires en cas de mobilisation. La solution choisie est unique et elle exige de l'administration non seulement une parfaite préparation, mais aussi notamment de la compréhension et de la disponibilité de la part des détenteurs de véhicules.

Meilleure attribution

En sa qualité d'organe central de réquisition, l'Office fédéral des troupes de transport est chargé de planifier les moyens de transport nécessaires, de les coordonner et de les réserver en temps de paix déjà. L'introduction de l'information dans ce secteur offre non seulement l'occasion de relever l'importance de ce travail, mais aussi de présenter au public les nouveaux documents de réservation qui seront soumis prochainement aux détenteurs de véhicules soumis à la réquisition. La réorganisation profonde, qui s'est étendue sur plusieurs années, est liée à des avantages importants:

- une mise à jour plus rapide des réservations accroît la sécurité de la mobilisation;
- une meilleure attribution de véhi-

OBERWICHTRACH

Stellungsbefehl für Fahrzeuge

9999 HOFFEN + MALZ AG
TRANSPORTUNTERNEHMUNG
POSTFACH
3000 BERN 1 FAECHER

Stammnummer 999.99.999
Kant. Schildnummer BE 888 888
Marke / Typ MOSER B KJP 12
Jahrgang 72
Fahrzeugnummer 73645391
Art des Fahrzeuges SACHENTRANSPORTANHAENGER
Karosserie BRUECKE
Treibstoff 8000/ 0/ 0
Nutz/Sitzpl./Zielinhalt 12000
Gesamtgewicht 7540/ 3/ 0
Zusatzanrichtung 16000
Fahrzeugkategorie SEILW ANH - VOR
Militärische Kategorie LASTW MIT ANH
Zuteilung
Bern, den 31.12.85

Die oben aufgeführten Fahrzeuge sind belegt und werden in Zeiten aktiven Dienstes für die Armee requiriert.

Bei Anschlag des Plaketes
ALLGEMEINE KRIEGSMOBILISATION
sind sie sofort zusammen zu stellen in :

OBERWICHTRACH

Gutschein für Gratisbezug von Treibstoff bei Mobilmachung

Treibstoffart Menge Stammsnummer 999.99.999

Weisung für den Treibstofflieferanten

Ausgefüllter Gutschein abschneiden und zusammen mit der Rechnung an :
Armeekommando, BATT, Feldpost.

Datum: Unterschrift des Empfängers:

cules appropriés aux trois partenaires est assurée;

- l'information aux détenteurs de véhicules peut être améliorée grâce à de nouvelles brochures qui, il faut le souligner, sont rédigées dans les quatre langues nationales;
- l'exécution de tâches toujours plus complexes n'exige pas de personnel supplémentaire; il sera même possible d'économiser des emplois.

Lorsque l'on parle de réquisition, on est en premier lieu tenté de penser à l'armée. Il a cependant déjà été relevé que la motorisation de la protection civile et de l'approvisionnement économique du pays ne sont pas moins importants dans le système complexe de la défense générale.

Aux fins d'assumer cette tâche, trois conditions importantes doivent être remplies:

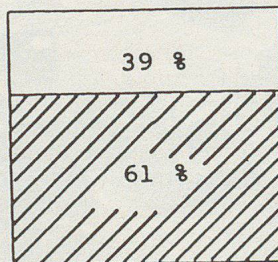
- A. L'existence de bases légales, dont
- l'organisation militaire
 - la loi fédérale sur la protection civile
 - la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays
 - l'ordonnance concernant la réquisition

B. La détermination des besoins en véhicules

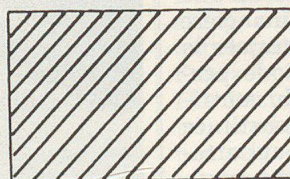
- pour l'armée, elle est effectuée dans mon office par la planification de la motorisation qui fixe, avec les autres offices fédéraux (infanterie, troupes mécanisées et légères, artillerie, génie et fortifications, etc.), les moyens de transport qui sont nécessaires aux divers états-majors et unités;
- pour la protection civile, il appartient à l'Office fédéral de la protection civile de déterminer les catégories des véhicules qui, en cas de mobilisation, doivent être mis à la disposition des organisations de protection civile des communes;
- s'agissant de l'approvisionnement économique du pays, il appartient à son office des transports de fixer, avec les sections non officielles, les besoins minimaux permettant d'assurer les transports pour l'approvisionnement de la population civile.

En chiffres, la réquisition se présente comme il suit:

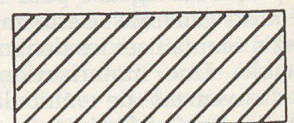
Armée 70'400



Protection civile 45'000



Approvisionnement économique du pays 28'000



véhicules à moteur appartenant à l'armée

véhicules à moteur réquisitionnés

Les véhicules de l'armée comprennent toutes les catégories. Pour la protection civile, il s'agit de véhicules à moteur légers (automobiles, camionnettes). Pour l'approvisionnement économique du pays, il s'agit de véhicules utilitaires lourds.

C. Le recours à l'offre en véhicules civils

Le contrôle fédéral des véhicules à moteur, secteur de notre office, tient la liste de l'ensemble des véhicules se trouvant dans notre pays. Ce sont aujourd'hui 3,2 millions de véhicules et remorques qui sont en circulation. Il s'agit de traiter par année quelque 400 000 nouvelles mises en circulation et environ 2,5 millions de mutations. Pour ce faire, notre contrôle des véhicules est en relation étroite avec les 26 offices cantonaux de la circulation routière et il annonce à notre section réquisition des véhicules à moteur, non pas uniquement les données concernant les nouvelles mises en circulation, mais aussi les nombreuses mutations qui ne cessent de s'accroître. La marche de l'économie détermine directement l'offre. Les évolutions survenant dans le renouvellement des véhicules, ainsi que dans la mise en service de véhicules supplémentaires se répercutent immédiatement sur la qualité de la réquisition.

Le travail de la Section réquisition des véhicules à moteur est tributaire en permanence des importantes modifications résultant soit des changements de propriétaires du véhicule, soit des nouveaux besoins de la motorisation des trois partenaires ou encore des nombreuses particularités inhérentes à la convocation des véhicules de réquisition.

Mais c'est surtout l'accroissement constant de la demande de véhicules de réquisition qui a rendu inévitable le passage de la procédure traditionnelle de réservation pratiquée depuis le dernier service actif à un traitement électronique des données plus rapide. A elle seule, l'informatique permettra d'assurer désormais la mobilisation plus rapide de l'armée et de la protection civile, ainsi que le fonctionnement impeccable de l'approvisionnement économique du pays. Tous les programmes TED nécessaires ont dû être entièrement développés. Il n'a pas été possible de se référer à des logiciels standards, tels qu'ils existent pour la comptabilité des stocks ou dans le domaine financier. Tous les détenteurs de véhicules qui coopèrent à la motorisation de la défense générale méritent nos remerciements et notre gratitude. Le chef de la Section réquisition des véhicules à moteur va maintenant exposer le déroulement des préparatifs visant la réquisition des véhicules.

Diminuer le temps

Il importe d'emblée de relever que tous les préparatifs faits aujourd'hui pour la

réquisition des véhicules, y compris l'envoi d'ordre de fourniture, n'ont pas d'effets immédiats. En vertu des dispositions légales, la réquisition ne devient effective que lorsque des troupes (ou la protection civile) sont mobilisées pour le service actif. Il est donc exclu de faire appel à des véhicules de réquisition pour un service en temps de paix. Par le traitement électronique des données, nous disposons d'un instrument extrêmement moderne et efficace pour une armée de milice. Il offre la garantie de préparer à temps les moyens de transport de la défense générale.

Son introduction nous a permis de

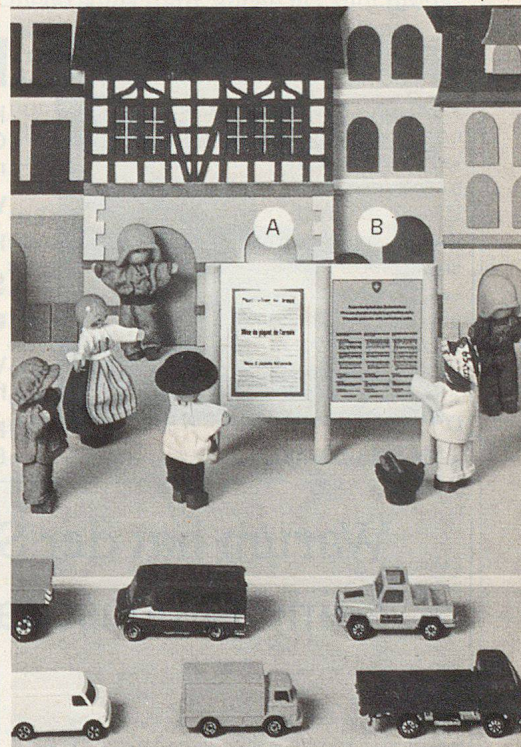
- répartir de nouvelle manière, en fonction de leur genre, l'ensemble des véhicules réservés jusqu'à présent
- refaire les documents de fourniture destinés aux détenteurs et, à cette occasion, tenir compte des vœux qu'ils ont exprimés depuis plusieurs années
- améliorer l'information du détenteur au moyen de la brochure, ainsi que de refondre le plan synoptique des véhicules réservés dans les entreprises (il existe des détenteurs qui ont plus de 100 véhicules réservés)
- raccourcir le temps consacré au traitement des milliers de mutations annuelles
- renforcer la protection des données et la sécurité des informations
- diminuer le temps pour l'exécution des adaptations techniques de la motorisation et de la mobilisation et faire en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de changer les documents de mobilisation remis au détenteur
- améliorer la préparation technique de la mobilisation dans l'armée, ainsi que le déroulement de la mobilisation
- accélérer le temps nécessité par l'impression des cartes d'ordre de marche pour une mise sur pied silencieuse
- étendre l'information à la troupe quant aux véhicules de réquisition qui lui sont attribués
- assumer ces travaux importants avec un effectif légèrement réduit de personnel et compenser simultanément la réduction des heures de travail à 42 heures qui sera introduite prochainement

L'offre et la demande en matière de véhicules de réquisition et de préparation de celle-ci joue un rôle important. La conjonction de ces deux éléments permet d'émettre les ordres de présentation des véhicules.

Les voitures automobiles constituent une exception dans le domaine de la réservation des véhicules, aussi bien pour l'armée que pour la protection civile. En effet, elles sont désignées directement par les commandants d'unité en accord avec les militaires et

par les organes de la protection civile locale, en accord avec les citoyens incorporés dans la protection civile.

Les documents relatifs à la présentation des véhicules, documents qui sont souvent valables plusieurs années, doivent être contrôlés périodiquement. A cet égard, nous avons toujours cherché à créer le moins de tribulations possibles aux détenteurs. C'est la raison pour laquelle on a supprimé à l'époque les inspections militaires des véhicules à moteur, pour les remplacer par un simple contrôle administratif. A l'avenir, grâce au TED, ce contrôle sera simplifié encore, puisqu'il sera possible d'imprimer un tableau d'ensemble par



détenteur. La visite périodique d'un représentant de notre office aux détenteurs d'un parc mobilisable important sera maintenue. Le contrôle des documents peut ainsi se faire à domicile.

Le détenteur d'un véhicule à moteur soumis à la réquisition ne subit aujourd'hui plus que très peu de tribulations administratives. Pour de nombreuses raisons, notamment pour des raisons juridiques, il n'est pas possible de lui verser d'indemnité. Deux exceptions confirment cette règle: ce sont les subventions versées aux véhicules spécialement équipés pour servir d'ambulances et de véhicules poseurs de lignes. Pour ceux-ci, le détenteur achète l'équipement spécial dont le véhicule sera pourvu par la troupe lors de la mobilisation.

Les relations avec les détenteurs de véhicules sont excellentes. Ils font toujours preuve de compréhension à l'égard de notre tâche et ont le sens de la collaboration. Il importe en conclusion de le relever tout particulièrement avec gratitude. ▀